

Prélèvement automatique 2019/2020

A qui s'adresse ce service :

A tous les responsables financiers d'un élève lycéen non boursier.

Dates des prélèvements :

1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
10/10/2019	10/02/2020	11/05/2020
12/11/2019	10/03/2020	10/06/2020
10/12/2019	10/04/2020	10/07/2020

A noter : pas de prélèvement en janvier 2020

Dernier prélèvement en juillet 2020

Montant des prélèvements :

Chaque trimestre, les premières mensualités seront fixes, la dernière servira d'ajustement par rapport au montant de la facture du trimestre en cours.

Pour le premier trimestre :

Dates de prélèvement	Montant du prélèvement		
	DP 4 jours	DP 5 jours	Interne
10/10/2019	56	66	174
12/11/2019	56	66	174
10/12/2019	Reste du *	Reste du	Reste du

* Exemple : pour un élève DP 4, le reste du sera de :

- 56 € pour un élève sans remise d'ordre
- 33,04 € pour un élève bénéficiaire de l'ARR
- 33,52 € pour un élève absent 2 semaines (fournir un certificat médical à l'intendance)

On remboursera 28 € à un élève ayant changé d'établissement après les vacances de la Toussaint.

Restrictions :

Les dates de prélèvement ne sont pas modulables.

Ce service n'est pas renouvelé par tacite reconduction. Il convient de retourner le formulaire même si vous y aviez souscrit l'année précédente.

Comment adhérer :

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, veuillez compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA et nous le retourner accompagné d'un RIB pour le 10 septembre 2019 au plus tard. Il sera impossible d'effectuer un prélèvement en octobre pour une demande parvenue après cette date.

Vous recevrez en cours de trimestre l'avis aux familles qui sera informatif, nous ajustons la dernière échéance automatiquement.